



## Etudiant mineur, tuteur légal?

Par **Bounty69**, le 11/05/2009 à 13:55

Bonjour,  
j'ai 17ans, et j'habite à l'île de la Réunion. En septembre, je ferai ma rentrée dans une prépa en métropole. Mais voilà, mes parents eux restent à la Réunion. Je ne serai majeure qu'à la fin de l'année.  
Mes parents doivent-ils donc désigner un tuteur légal sur la métropole?  
Cordialement

Par **ardendu56**, le 12/05/2009 à 16:21

Bounty69, bonjour

Pas "tuteur légal" mais un représentant légal; une personne qui a le pouvoir d'agir au nom de quelqu'un et qui est responsable de lui devant la loi.  
C'est fortement conseillé. Votre logeuse, une parente, un(e) ami(e) peuvent être désignés. En cas d'urgence, exemple : l'accident, si dans l'urgence, une opération était nécessaire, il faudra une signature.

Vous pouvez contacter la maison de justice et du droit pour plus de renseignements.

Bien à vous.

Par **Bounty69**, le 12/05/2009 à 16:27

D'accord. Merci beaucoup et bonne continuation.